



Je suis dans la merde :'(

Par **cici47**, le **13/07/2013 à 23:01**

Bonjour je conduisait sans bsr pas de carte grise ni d'assurance je me suis fait controller j'ai dit que les papiers etait chez moi et ils m'ont dit de passer a la brigade la semaine prochaine pour présenter les papiers et le truc c'est que j'ai aucun papier et même pas 14 ans je stress à mort j'ai peur quelqu'un peut me dire qu'est ce que je vais avoir ??

Par **amajuris**, le **13/07/2013 à 23:18**

bdr,
vous vous ne risquez pas grand chose mais comme vous êtes mineurs ce sont vos parents qui vont être dans la m..... comme vous l'écrivez si poétiquement.

Par **cici47**, le **13/07/2013 à 23:21**

Il aura quoi exactement pour me préparer

Par **cici47**, le **13/07/2013 à 23:49**

pas de prison ou de grosse amende ?

Par **amajuris**, le **14/07/2013 à 10:13**

pas de prison mais une amende à payer par vos parents.
et votre nom sera sans doute inscrit sur un fichier.

Par **cici47**, le **14/07/2013 à 11:41**

daccord l'amende aura un plafond de combien maximum

Par **amajuris**, le **14/07/2013 à 11:55**

vu le nombre de vos infractions dont certains sont des délits, vous pouvez dire à vos parents de prévoir quelques milliers d'euros.
si vous n'avez pas la carte grise de votre engin, la police peut avoir des doutes sur son origine.

Par **cici47**, le **14/07/2013 à 12:03**

la carte grise est a la prefecture elle devait se mettre a mon nom mais il me le renvoyer car il manquai un document donc j'ai les papiers du
vehicule prouvent son origine l'assurance je vais l'assuré lundi et le bsr ben j'peut rien y faire :(

Par **cici47**, le **14/07/2013 à 13:11**

donc ak les papier prouvant son origine et tout sa fera moin d'amende ?

Par **cici47**, le **14/07/2013 à 18:39**

Est-ce que l'amende sera moins haute que des milliers si j'ai les papier prouvent l'origine de la moto et l'assurance ?

Par **Tisuisse**, le **27/07/2013 à 07:49**

Bonjour cici47,

Avez-vous annoncé la "bonne" nouvelle à vos parents adin qu'ils se préparent à payer la

douloureuse ?

Les maxi que vous sollicitez sont indiqués dans les dossiers en en-tête du forum de droit routier. Lisez ces dossiers, ils vous seront instructifs.